

Pour que vos démarches soient visibles par notre consulat, veillez à toujours passer par la rubrique « inscription consulaire » sur site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) ou à sélectionner directement le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>

Fiche pratique









## Carte consulaire : inscription au registre des Français établis à l'étranger

Vérfifié le 21 octobre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire au registre des Français établis hors de France auprès de votre consulat. C'est ce qu'on appelle *l'inscription consulaire*. Cette inscription facilite vos démarches à l'étranger, par exemple pour voter aux élections en France ou pour demander une carte d'identité.

Tout replier  Tout déplier 

|  |   |
|--|---|
| À quoi sert l'inscription consulaire ?                           |    |
| S'inscrire pour la 1ère fois                                     |    |
| Que faire en cas de changement de consulat ?                     |    |
| Comment modifier son dossier (adresse, situation familiale...) ? |  |
| Renouveler son inscription                                       |  |
| Radiation (retour en France)                                     |  |
| Obtenir sa carte et ses certificats consulaires                  |  |

Sélectionnez la démarche que vous souhaitez entreprendre en cliquant sur une des flèches à droite.

Nous vous recommandons de lire la description de la démarche choisie avant de vous lancer.

Quel que soit votre choix, une fois le menu déroulé, cliquez sur « accéder au service en ligne »

Scannez les justificatifs relatifs à votre nouvelle situation (arrivée d'un enfant, changement de nom d'usage, déménagement...).




Service en ligne

**Registre des français à l'étranger - Actualisation**

Accessible avec un compte [service-public.fr](https://www.service-public.fr) ou via France Connect. Se munir de ses identifiants.

Chaque adulte doit avoir son propre compte.

[Accéder au service en ligne](#) 

Ministère chargé des affaires étrangères

Une nouvelle page « CONNEXION » s'ouvre :

## SE CONNECTER



S'identifier avec  
FranceConnect

> [Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

\* Adresse électronique (ex. : nom@exemple.fr)

\* Mot de passe

> [Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER

[Pas encore de compte personnel ?](#)

[Pas encore de compte association ?](#)

### 1. Si vous n'avez JAMAIS créé de compte SERVICEPUBLIC, sélectionnez « pas encore de compte personnel ? »

Suivez les instructions, un email pour confirmer la création de votre compte vous sera envoyé. Si vous êtes déjà inscrit au registre, veuillez saisir l'email utilisé lors de votre inscription au registre et vous munir de votre NUMIC (Numéro d'Identification Consulaire).

Si vous avez oublié votre NUMIC ou votre email, veuillez contacter le [dernier consulat de rattachement](#).

Si vous n'avez jamais été inscrit au registre, vous pouvez choisir l'email de votre choix et votre NUMIC vous sera communiqué ultérieurement une fois votre inscription validée.

### 2. Si vous avez déjà un compte SERVICE-PUBLIC.FR :

Connectez-vous directement

#### **ATTENTION : 3 JUSTIFICATIFS VOUS SERONT DEMANDES**

- photo récente (une photo avec votre téléphone suffit)
- justificatif de domicile (facture, 1ere page du bail, titre de propriété...)
- Pièce d'identité ou acte de naissance français ou copie du livret de famille.

Pour mettre à jour vos justificatifs, cliquez « ajouter » dans la rubrique « Pièces justificatives ». Vos documents doivent être au maximum de 2Mo.

## Pièces justificatives

AJOUTER

Si nécessaire, veuillez ajouter ou renouveler les pièces justificatives relatives à votre inscription.

Titre d'identité et de nationalité française :

Justificatif de résidence dans la circonscription consulaire :

Photographie d'identité :

Cliquez suivant et envoyez votre démarche.

**[Pour obtenir et imprimer votre carte consulaire :](#)**

Une fois votre démarche précédente validée par nos services, retournez sur le lien suivant :

**<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>**

L'écran suivant apparait :

Fiche pratique



# Carte consulaire : inscription au registre des Français établis à l'étranger

Vérfié le 21 octobre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire au registre des Français établis hors de France auprès de votre consulat. C'est ce qu'on appelle *l'inscription consulaire*. Cette inscription facilite vos démarches à l'étranger, par exemple pour voter aux élections en France ou pour demander une carte d'identité.

Tout replier Tout déplier

À quoi sert l'inscription consulaire ?



S'inscrire pour la 1ère fois



Que faire en cas de changement de consulat ?



Comment modifier son dossier (adresse, situation familiale...) ?



Renouveler son inscription



Radiation (retour en France)



Obtenir sa carte et ses certificats consulaires



1. Sélectionnez la démarche « obtenir sa carte et ses certificats consulaires » en cliquant sur la flèche à droite.

Nous vous recommandons de lire la description de la démarche choisie avant de vous lancer.

2. Une fois le menu déroulé, cliquez sur « accéder au service en ligne »

Une nouvelle page « **CONNEXION** » s'ouvre :

## SE CONNECTER



> [Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

\* Adresse électronique (ex. : nom@exemple.fr)

\* Mot de passe

> [Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER

[Pas encore de compte personnel ?](#)

[Pas encore de compte association ?](#)

3. Connectez-vous.

4. Sélectionnez les documents que vous souhaitez générer :

\* Document(s) souhaité(s) – cocher au moins un document

- Relevé intégral d'information
- Certificat d'inscription au registre
- Carte d'inscription consulaire

\* Souhaitez-vous également ce(s) document(s) pour votre/vos enfant(s) mineur(s) ?

Oui  Non

Pour obtenir un certificat de radiation, il convient de « signaler son départ » dans un premier temps. Une fois votre radiation effective, vous pourrez le télécharger ici.

Cliquez « **SUIVANT** » puis « **ENVOYER** » et enfin « **TERMINER** »

Une nouvelle page s'ouvre :

The screenshot shows the Service-Public.fr website header with the logo and navigation menu. The 'Mes documents' menu item is highlighted with a red box. Below the menu, there are sections for 'MES ALERTES (0)' and 'FIL D'ACTIVITÉ'. The 'FIL D'ACTIVITÉ' section shows a document entry from February 28, 2019, regarding the 'Registre des Français établis hors de France (DOCUMENTS)'. The document is marked as 'Envoyé'.

Un délai de quelques minutes est à prévoir pour recevoir les documents.

5. Cliquez sur « mes documents » dans le menu. La liste des documents disponibles apparaîtra.

The screenshot shows the 'Documents (71)' page on Service-Public.fr. The 'Mes documents' menu item is highlighted with a red box. Below the menu, there are two document entries:

- ReleveIntegral\_...28-02-2019.pdf** - En cours de validité - Contrats et actes - 88,0 ko
- CertificatInscriptionResidence\_...07-01-2019.pdf** - En cours de validité - Contrats et actes - 42,4 ko

Each document entry has a download icon and a dropdown arrow icon, both of which are highlighted with a red box.

Vous pouvez vous assurer de la date des documents en cliquant sur la flèche à droite et les télécharger pour impression en cliquant sur le signe

